

## **MOTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **lors du Conseil d'Administration du lycée Galilée du 24 novembre 2014**

« Dans un souci d'équité et pour préserver les effectifs de l'enseignement théâtre du lycée Galilée, le Conseil d'Administration du lycée Galilée souhaite que l'enseignement d'exploration "arts du spectacle" soit à nouveau ouvert à des élèves hors secteur, par exemple sous la forme d'un retour à un contingent de dix élèves, dont la motivation serait vérifiée par les professeurs en charge de cet enseignement. »

courrier :

A l'attention de Madame Bloch, inspectrice chargée de l'Information et de l'Orientation.

Madame l'Inspectrice,

responsable de l'enseignement théâtre au lycée Galilée de Combs-la-Ville, je m'inquiète depuis l'an dernier au sujet des modalités d'affectation en enseignement d'exploration "Arts du spectacle" en classe de Seconde dans notre lycée.

Il n'existe que deux options théâtre de spécialité en Seine-et-Marne (à Combs-la-Ville et à Meaux), et ces enseignements très rares sont destinés à rayonner sur un large secteur, pour permettre à des élèves ayant un profil spécifique de développer et valoriser au baccalauréat des compétences artistiques. Notre option théâtre a toujours recruté une partie de ses élèves dans les communes avoisinantes et les a menés à la réussite. Les notes obtenues par nos élèves en enseignement théâtre sont généralement parmi les meilleures des sept options théâtre de spécialité de l'académie.

Il y a deux ans, le recrutement hors secteur a été contingenté à dix élèves pour notre enseignement d'exploration "Arts du spectacle", ce qui ne posait pas de souci, en dehors du fait que nous aurions aimé savoir sur quels critères seraient et étaient choisis ces 10 élèves. Puis l'an dernier, nous avons appris la fermeture de ce contingentement. Désormais, il fallait dépendre du secteur pour s'inscrire en "Arts du spectacle" et donc pouvoir suivre ensuite un enseignement théâtre en 1ère L (les changements d'établissement pour la classe de 1ère étant rares et souvent impossibles, l'expérience nous l'a montré l'an dernier avec un élève refusé). La conséquence de cette décision a été une diminution par deux des effectifs en "Arts du spectacle", ce qui met en péril notre option théâtre. La commune de Combs-la-Ville (20.000 habitants) est trop petite pour assurer un vivier suffisant pour une option aussi spécifique, et il est inéquitable que les élèves motivés des communes avoisinantes ne puissent bénéficier de cette option rare destinée à rayonner.

C'est pourquoi je me permets de vous contacter pour vous demander une réouverture du contingentement pour l'an prochain. Cette question, très importante pour notre lycée, a été évoquée lors du dernier conseil d'administration, et une motion a été votée à votée en ce sens pour exprimer le point de vue de la communauté éducative (voir pièces jointes).

Espérant que vous serez en mesure de prendre en compte ce point de vue, dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame l'Inspectrice, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Noëlle Petitjean-Vibert

Professeur responsable de l'option théâtre (enseignement de spécialité)  
au lycée Galilée de Combs-la-Ville (77)